

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_001

Débat d'orientations budgétaires 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Pierre Pantanella, rapporteur, expose à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, ici prévu le 21 mars prochain.

Il présente à l'assemblée les orientations budgétaires du syndicat en distinguant :

- le fonctionnement général, correspondant aux dépenses de personnel et de structure, et dont l'autofinancement est réparti sur les sept communautés de communes membres du syndicat en fonction de la clé de répartition votée en mai dernier ;
- les actions, relevant, selon leur nature, de la section de fonctionnement ou d'investissement, et dont on distingue trois types :
 - les actions de type 1, réalisées à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont et dont l'autofinancement est réparti sur l'ensemble des membres ;
 - les actions de type 2, réalisées à l'échelle des unités géographiques et dont l'autofinancement est réparti à 80% entre les membres concernés par l'unité géographique et à 20% entre tous les membres du syndicat ;
 - les actions de type 3, réalisées à une échelle plus locale et dont l'autofinancement est répercuté dans sa totalité sur le membre directement concerné par l'action.

Il rappelle que l'exercice 2018 ne concernait que 9 mois, le syndicat ayant été créé au 1er avril, et que l'équipe n'était pas au complet jusqu'au 1er juillet. Il convient donc de ne pas établir de comparaison entre les prévisions budgétaires de 2018 et celles de 2019.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Acte la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

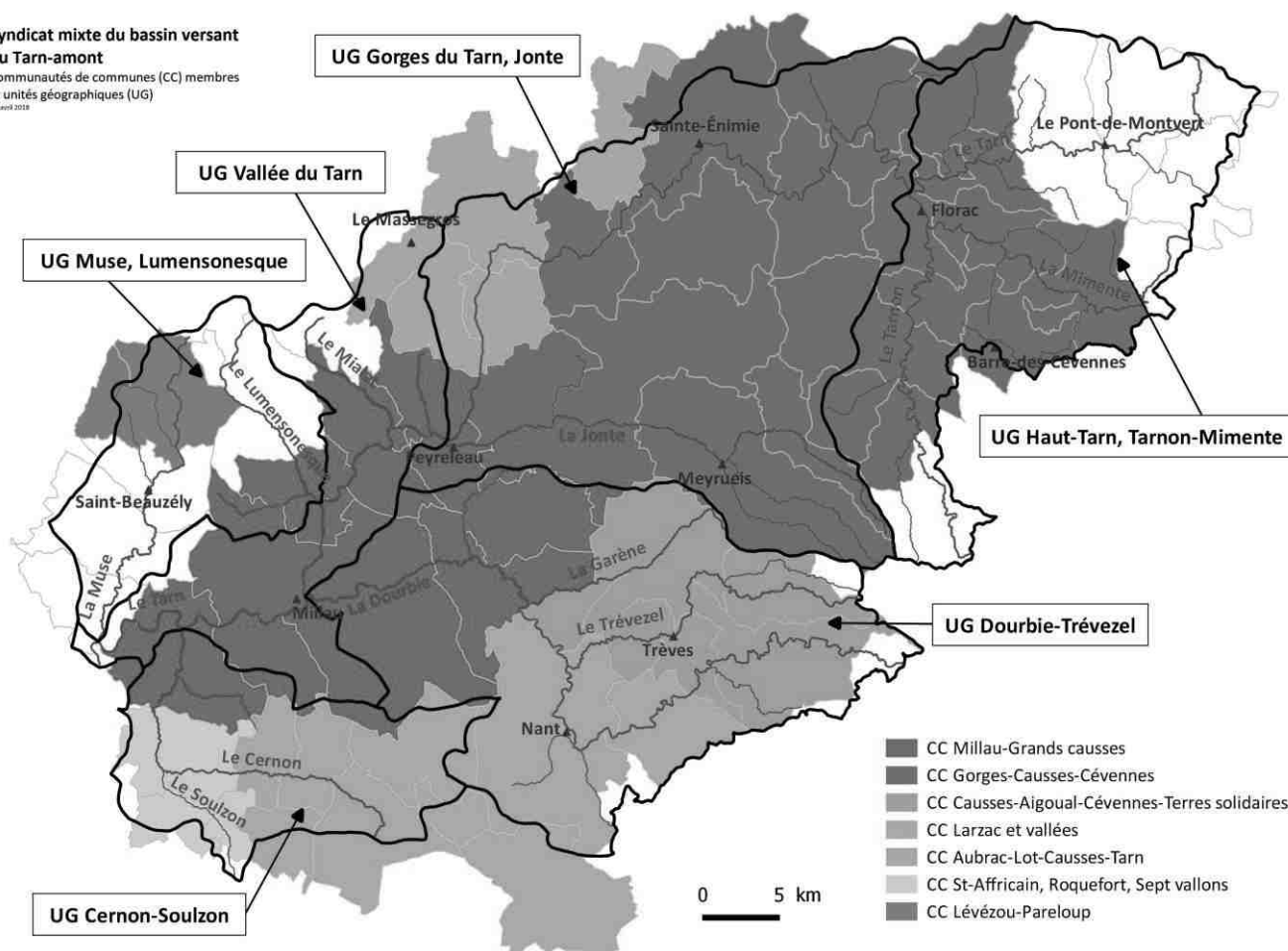
Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 13/02/2019
et publié ou notifié
le 15/02/2019

RAPPORT FINANCIER SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2019

Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont
Communautés de communes (CC) membres
et unités géographiques (UG)
Sep. 06/2019



Dossier suivi par : Anne Gély, directrice
Pierre Pantanella, vice-président du SMBVTA

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 13/02/2019
048-200080547-20190207-DE_2019_001-DE

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse
Tél. 04 66 48 47 95 – smbv-tarn-amont@orange.fr

1. CONTEXTE

Le présent rapport s'inscrit dans les dispositions introduites par l'article 107 de la loi NOTRe venues modifier l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour préciser les éléments nécessaires à la tenue du débat sur les orientations budgétaires, ainsi que les nouvelles règles introduites par la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018. Conformément à ces textes, il fait état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel, de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de l'évolution du financement annuel.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) fait l'objet d'une présentation en comité syndical, d'un débat et d'un vote acté par une délibération. Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'État, aux collectivités adhérentes et publiés.

Les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211-36. Il en est de même pour les syndicats mixtes ouverts qui, en vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants.

L'année 2018 a été une période de grand changement de notre syndicat. Une naissance, ce n'est pas rien et en très peu de temps, nous avons un tout jeune homme qui cherche encore sa place et à s'affirmer. Nous savons, grâce à nos nombreux débats, le contenu de nos actions à venir et la place que nous devons avoir aujourd'hui. Le débat d'orientations budgétaires est un des piliers de cette affirmation et le budget l'expression de notre volonté à agir pour notre territoire.

2. SITUATION DU SYNDICAT

Notre territoire : 7 communautés qui représentent 59 communes

Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn : communes de Laval-du-Tarn et Massegras-Causse-Gorges

Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires : communes de Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Revens, Saint-Sauveur-Camprieux et Trèves

Communauté de communes Gorges-Causse-Cévennes : 17 communes

Communauté de communes Larzac et vallées : communes de La Bastide-Pradines, La Cavalerie, La Couvertourade, Lapanouse-de-Cernon, L'Hospitalet-du-Larzac, Nant, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Saint-Jean-du-Bruel et Viala-du-Pas-de-Jaux

Communauté de communes Lévézou-Pareloup : communes de Saint-Laurent-de-Lévézou et Saint-Léons

Communauté de communes Millau-Grands causses : 15 communes

Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons : communes de Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Rome-de-Cernon et Tournemire

NOTRE ACTION

Dans une logique d'intérêt général à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, le syndicat mixte a pour objet la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

Les compétences s'articulent autour de trois axes, les deux premiers étant obligatoires et le dernier optionnel.

L'ensemble des compétences du syndicat s'inscrit dans le cadre d'outils de gestion intégrée (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)...) et se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, le syndicat mixte se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

3. CONTEXTE NATIONAL

Tout le monde le connaît. Que ce soit nos membres ou nos partenaires, nous avons tous un œil attentif à nos divers budgets. Réductions des dotations pendant de nombreuses années pour certains et réductions des dotations pour nos partenaires. Volonté de ne pas imposer plus lourdement nos concitoyens pour certains et révision des programmes pour les autres. Pour autant, malgré ce contexte nous devons nous inscrire dans une stratégie financière volontariste tout en maîtrisant nos dépenses notamment de fonctionnement mais en veillant à rester dans l'action sur notre territoire.

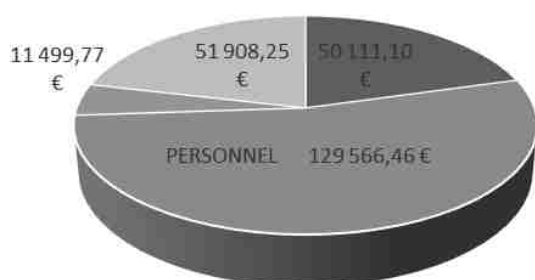
4. SITUATION FINANCIÈRE

Difficile de comparer les deux années 2018 et 2019. Notre première année référence étant 2019.

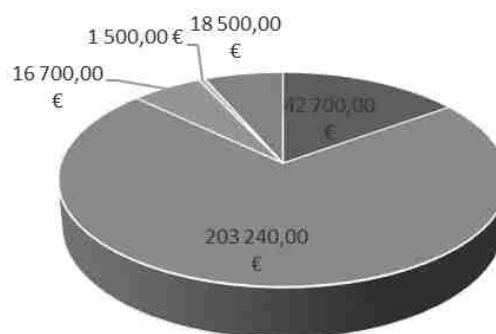
FONCTIONNEMENT

	2018	2019
Fonctionnement		
DÉPENSES	243 085,58 €	286 275,40 €
Charges à caractère général	50 111,10 €	42 700,00 €
Charges de personnel	129 566,46 €	203 240,00 €
Autres charges	11 499,77 €	16 700,00 €
Charges financières	51 908,25 €	1 500,00 €

Fonctionnement 2018

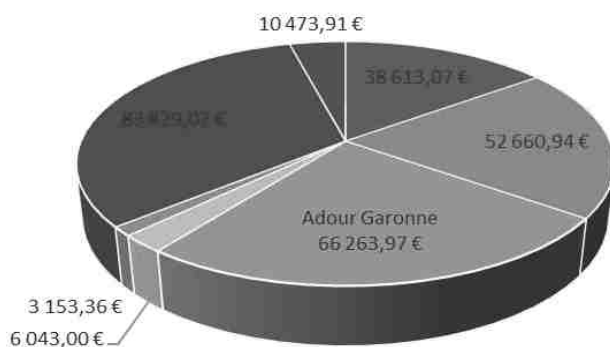


Fonctionnement 2019

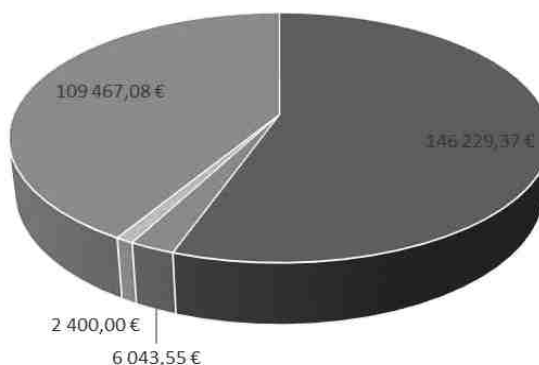


	2018	2019
Fonctionnement		
RECETTES	250 563,41 €	0,00 €
Résultat reporté	38 613,07 €	
FCTVA + écriture	52 660,94 €	
Adour-Garonne	66 263,97 €	146 229,37 €
Région	6 043,00 €	6 043,55 €
CD Aveyron		
CD Gard	3 153,36 €	2 400,00 €
CD Lozère		
Autofinancement	83 829,07 €	109 467,08 €
Produit exceptionnel	10 473,91 €	

RECETTES 2018



RECETTES 2019



2019		DEPENSE	SUBVENTION	Autofinancement		
Communautés de communes adhérentes	Pourcentage %/Ta	264 140,00 €		154 672,92 €		109 467,08 €
Millau-Grands causses	48,61%		AG	146 229,37 €	CC MGC	53 216,88 €
Gorges-Causse-Cévennes	26,16%		REGION	6 043,55 €	CC GCC	28 634,60 €
Muse et rases du Tarn	0,00%		AVEYRON		CC MRT	0,00 €
Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaires	5,72%		GARD	2 400,00 €	CC CACTS	6 262,34 €
Larzac et vallées	9,03%		LOZERE		CC LV	9 882,66 €
Aubrac-Lot-Causse-Tarn	3,30%				CC ALCT	3 611,02 €
Cévennes au Mont-Lozère	0,00%				CC CML	0,00 €
Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons	5,43%				CC SARSV	5 948,73 €
Lévézou-Pareloup	1,75%				CC LP	1 910,86 €

INFORMATIONS DIVERSES

Missions	Total	Part ge-mapi	Part hors ge-mapi	Autofinancement		
				Montant total	Montant ge-mapi	Montant hors ge-mapi
Animation SAGE	63 555,93 €	30,00%	70,00%	13 963,48 €	4 189,04 €	9 774,44 €
Animation contrat de rivière	48 664,74 €	20,00%	80,00%	15 614,83 €	3 122,97 €	12 491,86 €
Missions "rivières" SMBVTA	63 095,93 €	100,00%	0,00%	33 535,57 €	33 535,57 €	- €
Missions "rivières" PNRGC	37 811,70 €	100,00%	0,00%	13 496,60 €	13 496,60 €	- €
Missions "rivières" CCMGC	31 311,70 €	100,00%	0,00%	13 156,60 €	13 156,60 €	- €
Autres frais (non subventionnables)	19 700,00 €	0,00%	100,00%	19 700,00 €	- €	19 700,00 €
	161 019,06 €		103 120,94 €	109 467,08 €	67 500,78 €	41 966,30 €

ACTIONS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (TYPE 1 ; NON INCLUSES DANS LES SIMULATIONS)

- Interventions scolaires 2017-2018 (RAR ex. 2018)
- Interventions scolaires 2018-2019
- Animation Papi 2018 (RAR ex. 2018)
- Animation Papi 2019
- Communication 2019
- Action 1-3 du Papi : supports de sensibilisation

INVESTISSEMENT

Difficile de mettre des montants qui ne sont pas encore tous validés.
On va retrouver ici :

ACTIONS DE TYPE 1 (AUTOFINANCEMENT MUTUALISÉ SUR L'ENSEMBLE DU TARN-AMONT)

- Action 1-5 du Papi : étude et pose repères de crue
- Action 2-1 du Papi : étude échelles limnimétriques
- Action 2-3 du Papi : étude stations de surveillance

ACTIONS DE TYPE 2 (AUTOFINANCEMENT MUTUALISÉ À 20% SUR L'ENSEMBLE DU TARN-AMONT ET À 80% À L'ÉCHELLE DE L'UG)

- Étude / travaux UG Haut-Tarn, Tarnon-Mimente
- Étude / travaux UG Muse-Lumensonesque
- 3^e tranche de travaux du PPG Gorges du Tarn (RAR ex. 2018)
- 3^e tranche de travaux du PPG Jonte (RAR ex. 2018)
- 5^e tranche de travaux du PPG Vallée du Tarn (RAR ex. 2018)
- 5^{e bis} tranche de travaux du PPG Vallée du Tarn
- 4^e tranche de travaux du PPG Dourbie (RAR ex. 2018)
- 5^e tranche de travaux du PPG Dourbie
- 2^e tranche de travaux du PPG Cernon

ACTIONS DE TYPE 3 (AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONCERNÉE)

- Action 1-6 du Papi : étude hydrogéomorphologique sur les bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie
- Action 5-2 du Papi : diagnostics de vulnérabilité des entreprises sur CCMGC
- Action 6-1 du Papi : étude sur le bassin versant du Ladoux (Millau)
- Action 6-2 du Papi : étude secteur érosion basse-Dourbie
- Études (RAR ex. 2018) et travaux de la ZEC de St-Hilarin (délégation de maîtrise d'ouvrage CC Millau-GC)
- Étude ZEC Saint-Georges de Luzençon (RAR ex. 2018)
- Études et travaux de la ZEC de Saint-Rome-de-Cernon (RAR ex. 2018)

Prochaine rencontre dans le cadre de la commission « finances »
Vote du budget prévisionnel 2019 en comité syndical (prévu le 21 mars)